

AFRICAN UNION		UNION AFRICAINE
الاتحاد الأفريقي <b>African Commission on Human &amp; Peoples' Rights</b>		<b>UNIÃO AFRICANA</b> <b>Commission Africaine des Droits de l'Homme &amp; des Peuples</b>
<i>No. 31 Bijilo Annex Lay-out, Kombo North District, Western Region, P. O. Box 673, Banjul, The Gambia          Tel: (220) 441 05 05 /441 05 06, Fax: (220) 441 05 04 E-mail: <a href="mailto:au-banjul@africa-union.org">au-banjul@africa-union.org</a>; Web <a href="http://www.achpr.org">www.achpr.org</a></i>		

## **Discours d'ouverture de la 77<sup>ème</sup> Session Ordinaire de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples**

**Par**

**Honorable Commissaire Rémy Ngoy Lumbu  
Président**

**Arusha, 20 octobre 2023**

- Excellence Dr. Hussein Ali Mwinyi, Président de Zanzibar et Président du Conseil Révolutionnaire ;
- Hon. Amb. Dr. Pindi Hazara Chana, Ministre des Affaires Constitutionnelles et Juridiques de la République Unie de Tanzanie;
- Hon. Haroun Ali Suleiman, Ministre d'Etat, Cabinet du Président, Constitution, Affaires Juridiques, Service Public et de la Bonne Gouvernance de la République Unie de Tanzanie;
- Honorables membres de l'Assemblée Nationale;
- Distingués Délégués des Etats Membres de l'Union Africaine ;
- Excellence Monsieur Moussa Faki Mahamat, Président de la Commission de l'Union africaine ;
- Honorable Juge Iman Aboud, Présidente de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples, représenté par Dr Robert Eno, Greffier près la Cour africaine ;
- Honorable Vice-Présidente et Honorables Commissaires, membres de la Commission Africaine;
- Distingués représentants des Organes de l'Union africaine ;
- Excellence Monsieur Volker Türk, Haut-Commissaire aux droits de l'homme, représenté par Monsieur Marcel Akpovo, Représentant du Bureau régional du HCDH pour l'Afrique de l'Est;
- M. Eamon Gilmore, Représentant spécial de l'Union européenne pour les droits de l'homme représenté par Madame Christine Grau, Ambassadrice de l'Union européenne en Tanzanie et dans la Communauté de l'Afrique de l'Est ;
- Excellences, Mesdames et messieurs les Membres du corps diplomatique et consulaire accrédités auprès de la République Unie de Tanzanie ;
- Mmes et Mrs les Représentants des organisations internationales ;
- Hon. Juge Mathew P. M. Mwaimu, Président de la Commission Tanzanienne pour les droits de l'homme et la gouvernance administrative ;
- Mesdames et Messieurs les Représentants des Institutions Nationales des Droits de l'homme ;
- Mme Hannah Forster, Directrice exécutive du Centre Africain pour les Etudes sur la Démocratie et les Droits Humains
- Mesdames et messieurs les Représentants des ONGs ;
- Distingués invités, chers participants;

- Mesdames et Messieurs, tout protocole dûment observé.

## **Bonjour**

Au nom de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, j'ai l'honneur de m'adresser très respectueusement à cette auguste assemblée à l'occasion de l'ouverture de la 77<sup>ème</sup> Session ordinaire de la Commission Africaine des droits de l'Homme et des Peuples (la Commission), qui se tient du 20 octobre au 9 novembre 2023, ici à Arusha.

Avant de poursuivre, je tiens à exprimer ma plus profonde gratitude à Son Excellence Madame Samia Suluhu Hassan, Présidente de la République Unie de Tanzanie, ici représenté par son excellence Dr. Hussein Ali Mwinyi, Président de Zanzibar et Président du Conseil Révolutionnaire ainsi qu'aux Hautes Autorités Tanzaniennes, pour leur précieuse contribution et les efforts pour la préparation et l'accueil de cette Session Ordinaire.

Votre hospitalité et votre engagement sont grandement reconnus et appréciés, et nous sommes reconnaissants pour l'opportunité et les bonnes conditions offertes par la Tanzanie qui nous permettent aujourd'hui de nous réunir pour discuter et œuvrer à l'avancement de la situation des droits de l'homme sur notre bien-aimé continent.

Je remercie également la Société civile sur laquelle je ne cesserai de m'appuyer pour réaliser une promotion et une défense efficaces des droits de l'homme : je cite Hassan Shire, de Pan African Defenders, et Onesmo Olungurumwa de la Coalition Tanzanienne des Défenseurs des Droits de l'Homme, qui ont été des facilitateurs précieux auprès des Hautes Autorités tanzaniennes pour que ces rencontres aient lieu alors que beaucoup criaient déjà à une aventure, aujourd'hui devenue une réalité.

Le choix d'Arusha et de la Tanzanie comme lieu de cette Session participe de la volonté et des efforts des autorités nationales de faire en sorte que les droits de l'homme soient des réalités concrètes et palpables au bénéfice de ceux et celles qui vivent dans ce pays. Il ne s'agit pas d'un pays infréquentable en matière des droits de l'homme car il règne dans ce pays une culture de paix sociale avec des concepts qui reviennent dans les discours comme le *mazungumuzo* (dialogue), *amani* (la paix) chaque fois que la nation fait face à ce qu'on appelle le *changamoto* (difficultés, désordre).

Il est également le reflet de notre attachement commun aux idéaux de paix et de justice qui participent à la notoriété de cette ville. En effet, c'est ici qu'en 2004 naissait la Cour Africaine des droits de l'homme en application de l'article 1 du Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples portant création d'une Cour africaine des droits de l'homme et des peuples (le Protocole). C'est également ici dans la même salle que des audiences ont été organisées par le Tribunal Pénal international pour le Rwanda pour rendre justice aux victimes du génocide de 1994 contre les Tutsis au Rwanda.

**Excellence Monsieur le Président,  
Distingués Invités, Mesdames et Messieurs;**

Cette 77<sup>ème</sup> Session ordinaire de la Commission africaine revêt un caractère tout particulier, pour deux raisons.

En ce que d'abord, l'on peut considérer que lorsqu'un processus arrive à sa 77<sup>ème</sup> rotation, elle entre dans la phase de maturité qui doit se caractériser par des valeurs correspondantes comme la maturité, la constance, la résilience, la détermination et surtout l'assurance

d'ouvrir et d'explorer de nouvelles fenêtres et opportunités dans le domaine de la promotion et de la protection des droits de l'homme.

En ce qu'ensuite, cette année nous commémorons deux instruments majeurs du système des droits de l'homme sur le plan régional et international : La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (la DUDH) et le Protocole de Maputo.

Il y'a maintenant 75 ans et après avoir été confronté à l'inimaginable et la barbarie, la communauté internationale s'est unie de concert autour des principes fondamentaux comme l'égalité, la liberté, la justice ou encore la non-discrimination pour adopter la DUDH et réaffirmer unanimement que tous les êtres humains possédaient des droits inaliénables qui confèrent à leur dignité humaine.

Ce document demeure aujourd'hui à l'échelle mondiale, une référence dont l'application représente un idéal. Je vous invite donc à vous joindre aux autres nations du monde pour célébrer cet important instrument qui a fortement influencé les rédacteurs de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples et d'autres instruments internationaux et régionaux pertinents des droits de l'homme.

Aux quatre coins du monde et sur notre continent pourtant, certains contextes viennent mettre en porte-à-faux l'application de cet idéal et viennent défier les principes et la volonté de non-réitération du manque d'humanité qui avaient été à la base de l'adoption de la DUDH et des droits inaliénables qui y sont réaffirmés.

En effet, nous continuons d'assister à des perpétuelles instabilités en Afrique. La répétition immanquable des conflits armés, qui menacent les équilibres nationaux et régionaux en font partie.

Ainsi, six mois après son éclatement au mois d'avril, le conflit armé au **Soudan** continue d'avoir des conséquences dévastatrices sur tous les aspects de la vie des populations.

De la même façon, à l'est de **République Démocratique du Congo** et dans la région du **Sahel**, l'escalade des violences commises par les groupes armés continuent de faire régner un climat de terreur et d'avoir des incidences graves.

Les populations civiles restent les premières affectées par les conflits armés et les nombreux fléaux qu'ils entraînent tels que les violations massives des droits de l'homme, les crimes de guerre, les migrations et déplacements forcés, l'insécurité alimentaire, les crises sanitaires ou encore leur atteinte à l'accès aux ressources ont un impact catastrophique sur le développement du continent et ceci même lorsqu'ils ne sont pas sur le territoire africain.

La Commission rappelle la nécessité pour les États parties de renforcer la coopération régionale et internationale afin d'adopter des mesures sécuritaires idoines face à la complexité du phénomène terroriste, à la fragmentation des conflits et aux groupes armés non étatiques qui remettent en cause la paix et la sécurité du continent.

Toujours en termes d'instabilité, et ceci en dépit des engagements pris pour lutter contre les **changements anticonstitutionnels de gouvernement**, conforme à la vision de l'Union Africaine « d'une Afrique intégrée, prospère et pacifique, dirigée par ses propres citoyens et représentant une force dynamique sur la scène internationale », ceux-ci continuent de se multiplier.

L'actualité a ainsi été marquée ces derniers temps par le coup d'État au **Niger** survenu en juillet dernier et par le plus récent coup d'État survenu au **Gabon** en septembre dernier. Les problèmes de

gouvernance qui se perpétuent sur le continent, continuent ainsi de constituer des obstacles certains à son développement et entrave la création de conditions nécessaires à un climat de paix, à la prospérité et à la démocratie.

Il convient ici également de souligner le fait que ces contextes nationaux fragiles sont des terrains fertiles pour la réduction de l'espace civique et pour les représailles à l'encontre des défenseurs des droits de l'homme, deux enjeux qui persistent sur le continent en temps de crise comme en temps de paix. Ainsi en va-t-il des entraves à la liberté d'expression, de réunion et de manifestation, la persistance de la pratique de la torture et des mauvais traitements dans nos lieux de détention ou encore l'affaiblissement de l'impartialité des institutions judiciaires.

Le respect des droits économiques et sociaux est un grand défi pour le continent. En effet, malgré le fait que la population de moins de 25 ans soit estimée à 60% de la population totale africaine, les jeunes représentent également 60% des chômeurs (Banque Mondiale), un enjeu qui doit interpellée pour le futur du continent et l'exploitation idoine de son capital démographique. Le chômage n'est pas le seul frein au bien-être des populations africaines. En effet, la distribution inéquitable des ressources, le difficile accès aux services sociaux de base, la corruption et le manque ou la non-adaptation des infrastructures sont autant de défis majeurs à relever.

Au-delà de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, nous commémorons également les 20 ans du Protocole à la Charte africaine sur les droits des femmes en Afrique, également connu sous le nom de "Protocole de Maputo".

Nous devons saisir cette occasion pour réfléchir à sa mise en œuvre effective. Actuellement, 44 pays sur les 55 États membres l'ont ratifié.

J'encourage vivement les États membres qui ne l'ont pas encore fait à leur emboîter le pas.

De même que cette année, nous fêtons la 25<sup>ème</sup> année de la Déclaration des Nations Unies sur la Protection des défenseurs des l'homme. Consciente de la nécessité de donner également à l'Afrique sa propre Déclaration sur le sujet, la Commission a déjà donné, par la **Résolution 432 de 2019** sur l'élaboration d'une Déclaration africaine sur la promotion du rôle des défenseurs des droits de l'homme et leur protection en Afrique, des instructions pour que ce document puisse être tropicalisé sur le continent. C'est un chantier que nous achèverons très prochainement.

**Excellence Monsieur le Président,  
Distingués Invités, Mesdames et Messieurs;**

Malgré les défis présentés, des progrès indéniables ont été réalisés sur le continent au cours de la dernière période d'intersession.

Il y a lieu de citer notamment les élections présidentielles pacifiques tenues au **Liberia** et en **Sierra-Léone** ; la promulgation d'une loi sur la protection des défenseurs des droits de l'homme en République Démocratique du Congo ; le vote en faveur d'un projet de loi sur l'abolition de la peine de mort par le Sénat de **Côte d'Ivoire** et le parlement ghanéen ; la ratification du protocole de Maputo par la République du **Soudan du Sud**; l'adoption du projet de modification de la loi sur le mariage afin de porter l'âge minimum du mariage de 16 à 19 ans en République de **Zambie**.

Ce tableau ne doit en rien occulter les nouveaux domaines de préoccupation qui se multiplient. Les enjeux numériques tels que l'intelligence artificielle, les nouvelles techniques et méthodes de guerre, l'évolution du droit international, la justice climatique ou

encore les enjeux liés à l'identité font partie des nouvelles problématiques sur lesquelles nous devrions nous pencher pour évoluer avec notre temps.

La Commission africaine doit, de la même manière, transcender les époques pour préserver les intérêts des générations futures et faire face à l'émergence de ces nouveaux défis. Elle doit néanmoins demeurer un pilier légitime, qui, investit de son double mandat de promotion et protection des droits de l'homme et des peuples, veille à préserver les aspirations de ceux qui nous ont précédés.

**Excellence Monsieur le Président,  
Distingués Invités, Mesdames et Messieurs;**

J'achève un mandat en qualité de Président. L'histoire jugera mon bilan. Humblement et sans m'y attarder, faute de temps, je peux signaler quelques réalisations, somme toute petites, que j'aie faites avec le précieux concours de tous mes collègues Commissaires : la titrisation et l'officialisation de l'espace où sera érigé désormais le siège de la Commission à Banjul pour lequel je remercie Son Excellence Monsieur le Président de la République Adama Barrow, l'ouverture de notre institution vers l'extérieur avec des accords de collaboration, la relance de la complémentarité entre notre institution et la Cour africaine arrêté avant 2017, le redémarrage difficile et la consolidation du système africain des droits de l'homme arrêté net par la pandémie du Covid 19, la stabilisation de notre institution sur le plan des ressources humaines (processus de recrutement), la défense réussie des intérêts de notre organe dans le contexte des réformes de l'Union africaine en cours, etc

Alors que le mandat de Honorable Maya Sahli-Fadel, notre collègue Commissaire et Vice-Présidente de la Commission arrive à son terme

aujourd'hui, permettez-moi, Excellences, de lui rendre un vibrant hommage pour le travail énorme abattu au cours de ses douze années au service des populations africaines.

Au cours de son mandat à la Commission, le paysage des droits de l'homme en général et celui des réfugiés, des demandeurs d'asile, des déplacés internes et des migrants en particulier a considérablement évolué en Afrique. Sous son leadership, plusieurs réalisations ont été enregistrés par la Commission notamment la sensibilisation des Etats à la ratification et la mise en œuvre de la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées internes (la Convention de Kampala) ; l'élaboration d'une étude sur les réponses africaines sur la migration, l'étude sur la nationalité et un projet de protocole sur la nationalité ainsi que l'adoption des principes directeurs africains relatifs aux droits de l'homme de tous les migrants, les réfugiés et les demandeurs d'asile. Elle a donné la visibilité accrue sur la question de l'apatridie auprès des états, de concert avec le HCR, dans la campagne « I belong » qui a amené les Etats surtout de l'Afrique de l'Ouest à adopter un plan d'action pour éradiquer l'apatridie.

Ce fut un honneur et un privilège de travailler étroitement avec l'Honorable Sahli-Fadel comme Vice-Présidente.

Mes sincères remerciements vont également aux collègues qui nous ont placé leur confiance en nous pour conduire aux destinés de cette prestigieuse institution. Je souhaite féliciter les Honorables **Hatem Essaiem**, **Maria-Teresa Manuela** et Votre Serviteur pour notre réélection. Je souhaite également saisir cette occasion pour féliciter et souhaiter la bienvenue à notre nouvelle collègue **Selma Sassi-Safer** à qui je souhaite pleins succès dans ses nouvelles responsabilités pendant les six prochaines années de son mandat à la Commission.

**Excellence Monsieur le Président,**

## **Distingués Invités, Mesdames et Messieurs;**

Avant de conclure mon discours, j'aimerais dire un mot sur l'essence de nos rencontres annuelles. Nous générons des idées, produisons des documents, adoptons des textes, formulons des recommandations qui ne sont pas appliquées. Le taux de mise en œuvre des décisions de notre institution est encore à un **stade quantique**. Peut-être qu'il faudrait qu'une session ordinaire soit un jour organisé sur la mise en œuvre des décisions de la Commission. Rien que sur cette question. L'Afrique que nous voulons n'est pas ce que nous avons. Celle que nous aurons demain dépend de notre manière présente de travailler.

Je termine en renouvelant mes remerciements à son Excellence Samia Suluhu Hassan, Présidente de la République, pour avoir donné aux fils et aux filles de notre continent et d'ailleurs, l'opportunité d'être ici à Arusha en vue de partager leurs réflexions, leurs expériences et leurs expertises, sur la situation des droits de l'homme en vue de l'amélioration des conditions de vie de nos populations africaines.

Notre gratitude va également à toutes les parties prenantes qui activement soutiennent le bon déroulement des activités de la Commission africaine et de ses mécanismes spéciaux. Parmi lesquels figurent les États parties, les institutions nationales des droits de l'homme, les Organisations non gouvernementales, les agences onusiennes, les organisations de la société civile, ainsi que nos précieux partenaires techniques et financiers. Votre engagement continu à nos côtés demeure indispensable pour la réussite de nos initiatives et pour le renforcement de notre travail en faveur des droits de l'homme en Afrique.

Pour conclure, je forme des vœux de succès pour cette Session ordinaire et pour l'ensemble des participants. j'espère que nos

échanges, partages d'idées, réflexions et solutions se dérouleront dans une atmosphère de respect mutuel et de tolérance.

J'espère également qu'ils conduiront à des avancées significatives et durables pour promouvoir les droits de l'homme en Afrique, contribuant ainsi à améliorer les conditions de vie de l'ensemble de nos concitoyens sur le continent.

Je vous remercie pour votre aimable attention.

Asante sana !